



## PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU VENDREDI 20 mars 2026 à 20H30

(Ce procès-verbal sera soumis à approbation lors du prochain Conseil Municipal)

Convocation envoyée le xx par mail aux conseillers municipaux.

Présents : Yasmina BRAT, David BROCC, Charles DAUBAS, Samuel FARRET, Sandrine FAVRE, Catherine HERVE, Éric KETLEY, Éric TRACOL, Hélène WILLIG

Absents excusés : Mireille MOSER, Alexandre BARBE (arrivé à 21 heures, pouvoir donné à David BROCC)

Président de séance : Éric KETLEY puis Charles DAUBAS - Secrétaire de séance : Hélène WILLIG

### ORDRE DU JOUR

La séance est ouverte à 20h35 par le maire de la commune, président de séance. Le quorum étant atteint (présence de plus de la moitié des conseillers), l'assemblée peut valablement délibérer. Le Conseil municipal étant dédié à l'installation de la nouvelle équipe municipale pour donner suite au scrutin du 15/03/2026, la séance est placée sous la responsabilité du doyen de la liste élue, Charles DAUBAS.

#### – Election du Maire

Le scrutin du 15 mars 2026 ayant validé l'élection de la liste Rochebaudin 2026 conduite par Charles DAUBAS au 1er tour, les conseillers municipaux procèdent à l'élection du Maire.

Après le vote de chaque conseiller municipal à bulletin secret et dépouillement par les assesseurs Sandrine FAVRE et Eric TRACOL, à 20h44, Charles Daubas est élu maire à l'unanimité avec 10 voix exprimées pour, pas de bulletin nul, pas de bulletin blanc.

Un procès-verbal spécifique est dressé.

#### – Détermination du nombre d'adjoints

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité la proposition de nommer 3 adjoints au maire.

#### – Election des adjoints

Après le vote de chaque conseiller municipal à bulletin secret et dépouillement par les assesseurs Sandrine FAVRE et Eric TRACOL, la liste menée par Eric KETLEY, composée d'Eric KETLEY, Hélène WILLIG et Samuel FARRET est élue à l'unanimité avec 10 voix exprimées pour, pas de bulletin nul, pas de bulletin blanc.

#### – Lecture de la charte de l' élu local

Lecture par Charles DAUBAS de la charte de l' élu local, mise en annexe du présent compte-rendu.

[Arrivée d'Alexandre BARBE à 21h]

### **– Indemnité des adjoints**

Après avoir rappelé la possibilité de choisir d'attribuer des indemnités fixées entre 0 et 100% du taux maximum d'indemnité du maire et des adjoints, Charles DAUBAS propose que les indemnités soient calculées sur le taux maximum autorisé.

Le conseil, après en avoir délibéré, approuve cette proposition à la majorité avec 6 voix pour et 4 abstentions (Yasmina BRAT, Charles DAUBAS, Samuel FARRET et Éric KETLEY).

### **– Délégations du Conseil Municipal au Maire**

Charles Daubas expose que, pour avoir une plus grande réactivité de l'équipe municipale, il est d'usage de déléguer au maire certaines prérogatives du conseil municipal.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de reconduire les délégations accordées au maire précédent.

### **– Désignations des délégués dans les syndicats**

- SIEA

Délégués : Samuel FARRET et Éric KETLEY

Suppléants : Catherine HERVE et David BROCC

- SIVU S13V

Délégué : Samuel FARRET

Suppléante : Sandrine FAVRE

- SIEBRC

Délégués : Éric KETLEY et Alexandre BARBE

Suppléants : Catherine HERVE et Éric TRACOL

- SDED

Représentants : Éric TRACOL et Hélène WILLIG

### **– Désignations des membres des commissions :**

Pour rappel, le maire est président de fait de chacune des commissions suivantes :

- CAO (commission d'appel d'offre) :

Titulaires : Yasmina BRAT, Hélène WILLIG et David BROCC

Suppléants : Sandrine FAVRE, Catherine HERVE et Alexandre BARBE

- CCAS (centre communal d'action sociale) :

4 Conseillers municipaux : Éric TRACOL, Yasmina BRAT, Sandrine FAVRE et Hélène WILLIG. Ceux-ci sont chargés de faire appel à 4 volontaires, après avoir vérifié s'il existe des conditions pour être membre désigné hors conseillers municipaux.

- CLECT (commission locale d'évaluation des charges transférées)

Délégué : Éric KETLEY

Suppléante : Catherine HERVE

Référente ambroisie : Yasmina BRAT

Correspondant défense : Charles DAUBAS

La nomination des membres de la CCID interviendra ultérieurement sur instruction de la Préfecture de la Drôme,

**– Informations / Questions diverses**

- Présent dans le public, Gérard Sylvestre remercie Éric KETLEY, maire sortant, d'avoir assuré le mandat de maire après la démission du maire précédant au printemps 2025, évitant ainsi à la commune d'être placée sous la tutelle de la Préfecture.

- Demande de précisions exprimée par Yasmina BRAT sur la poursuite de commissions existant dans le mandat précédent, par exemple la commission patrimoine.

Le maire rappelle son souhait de fonctionner en mode projet, visant à responsabiliser une personne choisie dans le conseil municipal pour mener à bien le projet, entourée des personnes ressources appropriées.

Une prochaine réunion de travail des conseillers municipaux permettra d'identifier les problématiques et sujets à instruire et décider du mode de fonctionnement le plus adapté, y compris en associant des membres hors conseillers municipaux.

Les réunions du Conseil Municipal seront suivies d'une réunion de travail des élus, qui pourra être ouverte au public selon les sujets.

Les réunions du Conseil Municipal seront prévues à 20 heures.

La participation des élus aux réunions du Conseil Municipal sera possible en visio-conférence. Compte tenu de la volonté de partager de travailler en équipe, le maire précise que cette solution doit néanmoins rester exceptionnelle.

Prochain conseil municipal est prévu le 24/04/2026 à 20h00

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h32

**ANNEXE – Charte de l' élu local**